

NOWCP

Société Anonyme au capital social de 7 278 900 euros
Siège social : 95, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS
528 817 356 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 29 mai 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	Mont. brut	Amort. prov.	31/12/2019	31/12/2018 pro forma
Créa. s/les éts de crédit et ass...	1 493 308	-	1 493 308	684
Opérations avec la clientèle	224 406	-	224 406	
Immobilisations incorporelles	3 800 437	515 428	3 285 009	2 143 027
Immobilisations corporelles	394 493	38 181	356 313	309 191
Autres actifs	67 211	-	67 211	-
Comptes de régularisation	27 736	-	27 736	-
TOTAL ACTIF	6 007 590	553 608	5 453 981	2 452 903

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018 pro forma
Opérations avec la clientèle	-	56 945
Autres passifs	1 057 297	1 157 826
Capitaux propres	4 396 684	1 238 132
Capital souscrit	5 462 000	2 037 000
Primes d'émission	3 425 000	-
Report à nouveau	(798 868)	(19 471)
Résultat de l'exercice	(3 691 448)	(779 396)
TOTAL PASSIF	5 453 981	2 452 903

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019	31/12/2018 pro forma
Intérêts et charges assimilées	(4 629)	(559)
Commissions (charges)	(210)	(189)
PRODUIT NET BANCAIRE	(4 838)	(748)
Charges générales d'exploitation	(3 133 001)	(778 648)
- Salaires et traitements	(1 239 954)	(77 067)
- Charges sociales	(560 635)	(31 978)
- Impôts, taxes et versements ass. s/rémunérations	(147 583)	(6 459)
- Services extérieurs	(1 179 381)	(663 144)
- Autres charges diverses d'exploitation	(5 447)	(1)
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	(553 608)	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOIT., RESULTAT D'EXPLOIT. ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(3 691 448)	(779 396)
RESULTAT NET	(3 691 448)	(779 396)

ANNEXES.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS. 1. Activité de la société. NOWCP, en tant qu'entreprise d'investissement, exploite un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article L. 424-1 du Code monétaire et financier et fournit des services d'investissement de placement non-garanti de titres de créances négociables à court-terme au sens de l'article D. 213-1 du Code monétaire et financier tel que prévu à l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier. **2. Faits marquants de l'exercice.** Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 soit une durée de 12 mois. **2.1. Obtention de l'agrément définitif.** Le 20/02/2019, NOWCP a obtenu son agrément définitif de la part de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution après avis de l'Autorité des marchés financiers, faisant ainsi évoluer son activité d'exploitation d'un système dans le domaine de l'informatique à une activité d'exploitation d'un système multilatéral de négociation et de réalisation de services d'investissement de placement non-garanti de titres de créances négociables à court-terme. Par conséquent, les états financiers du 31/12/2019 sont présentés selon les normes comptables pour les entreprises du secteur bancaire. **2.2. Lancement de la plateforme et premières opérations.** NOWCP a officiellement ouvert la plateforme auprès de ses membres en juillet 2019. Les premières transactions se sont déroulées avec succès. **2.3. Evolution de l'équipe.** Le 12/03/2019, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé de renommer Hervé Labbé en qualité de Directeur Général de NOWCP. Le 11/07/2019, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé de nommer Frédérique Mourrain en qualité de Directrice Générale Déléguée. Au cours de l'année 2019, NOWCP a recruté 8 salariés, passant ainsi de 5 salariés à 13 salariés. **2.4. Augmentations de capital.** Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/01/2019, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, dont la période de souscription s'est close par anticipation le 16/01/2019. L'augmentation de capital a été souscrite et libérée intégralement pour un montant global de 1 850 000 euros, dont 925 000 euros de capital et 925 000 euros de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par ORANGE PARTICIPATIONS. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/03/2019, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, dont la période de souscription s'est close par anticipation le 19/03/2019. L'augmentation de capital a été souscrite et libérée intégralement pour un montant global de 5 000 000 euros, dont 2 500 000 euros de capital et 2 500 000 de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par de nouveaux actionnaires à hauteur de 1 000 000 d'euros chacun : AMUNDI, BNP PARIBAS, CA-CIB, NATIXIS, S2IEM pour OFI. Après ces deux augmentations de capital, le capital social de NOWCP est porté à 5 462 000 euros.

	Montant du capital social	Montant de la prime d'émission	Nombre d'actions
Orange Participations ...	2 962 000 euros	925 000 euros	296 200
Amundi Ventures	500 000 euros	500 000 euros	50 000
BNP Paribas	500 000 euros	500 000 euros	50 000
CACIB	500 000 euros	500 000 euros	50 000
Natixis	500 000 euros	500 000 euros	50 000
S2IEM	500 000 euros	500 000 euros	50 000
TOTAL	5 462 000 euros	3 425 000 euros	546 200

3. Evénements post-clôture. Augmentation de capital. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/12/2019, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, dont la période de souscription s'est close le 16/01/2020. L'augmentation de capital a été souscrite partiellement et libérée

intégralement pour un montant global de 3 633 800 euros, dont 1 816 900 euros de capital et 1 816 900 euros de prime d'émission. Après cette augmentation de capital, le capital social de NOWCP est porté à 7 278 900 euros.

	Montant du capital social	Montant de la prime d'émission	Nombre d'actions
Orange Participations ...	4 046 500 euros	2 009 500 euros	404 650
Amundi Ventures	683 100 euros	683 100 euros	68 310
BNP Paribas	683 100 euros	683 100 euros	68 310
CACIB	683 100 euros	683 100 euros	68 310
Natixis	683 100 euros	683 100 euros	68 310
S2IEM	500 000 euros	500 000 euros	50 000
TOTAL	7 278 900 euros	5 241 900 euros	727 890

Pandémie Covid-19. L'épidémie de Covid-19 crée une situation incertaine pour NOWCP. Dans ce contexte, NOWCP s'est pleinement mobilisée pour maintenir ses activités dans le contexte de cette crise sanitaire et a pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses employés et de ses autres parties prenantes. NOWCP s'est en particulier engagée dans la mise en place de mesures et actions jugées les plus adaptées et nécessaires afin de poursuivre ses activités. Cet événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 sans lien direct avec une situation existant à la clôture est sans conséquence sur les comptes au 31/12/2019. Toutefois, compte tenu des effets de la pandémie d'administration, NOWCP estime que cette crise sanitaire pourrait avoir des effets négatifs sur son activité de l'année 2020. A la date d'arrêté des comptes 2019 par le Conseil d'administration, la société n'a toutefois pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation. Cependant, l'incertitude persiste quant à la durée de l'épidémie et ses impacts pour NOWCP qui seront appréhendés au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 26/11/2014 homologué par arrêté ministériel du 26/12/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes de l'exercice 2019 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels, à savoir : la continuité de l'exploitation ; la permanence des méthodes comptables ; l'indépendance des exercices ; dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous. **1. Continuité d'exploitation.** Afin d'assurer le succès du déploiement de sa plateforme de négociation notamment dans le contexte de la crise du Covid 19 et d'un démarrage de l'activité sur les premiers mois de 2020 plus lent que prévu initialement, NOWCP prévoit d'avoir un besoin de financements complémentaires sur les années 2020 et 2021. Dans ce contexte, NOWCP prévoit de faire appel à ses actionnaires afin d'obtenir ces financements complémentaires sous forme d'augmentations de capital. Dans ce cadre, les comptes de NOWCP sont établis sur le principe de continuité d'exploitation. **2. Changements de méthode d'évaluation.** Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. **3. Changements de méthode de présentation.** Depuis l'obtention définitive de son agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution après avis de l'Autorité des Marchés Financiers, NOWCP présente ses comptes selon les normes comptables pour les entreprises du secteur bancaire (plan comptable des établissements de crédit). Au cas particulier, NOWCP a uniquement changé de méthode de présentation. Les règles et méthodes comptables appliquées en 2019 aux opérations traitées par NOWCP restent identiques aux règles et méthodes comptables du Plan comptable général appliquées à l'exercice 2018. **4. Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Celles-ci correspondent à des applications et logiciels. L'amortissement de ces immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique estimées de 3 à 5 ans. Si nécessaire, une dépréciation complémentaire est comptabilisée pour ramener la valeur de ces actifs à la juste valeur ou valeur de marché. **5. Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique suivantes : serveurs et équipement d'infrastructure : 3 à 5 ans ; micro-ordinateurs et périphériques : 3 à 5 ans. **6. Créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés.** Les créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés sont constituées des comptes ordinaires ouverts dans le livre d'un établissement bancaire. **7. Opérations avec la clientèle.** Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant de la société qui a fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie avec ORANGE SA. Il est porteur d'intérêts, au taux du marché. **8. Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation.** Les autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **9. Opérations en devise.** Les dettes, créances et disponibilités en devises sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion », rattaché aux postes des dettes et des créances auxquels il se rapporte. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité. **10. Provisions pour risques et charges.** Conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation en provision. Aucune comptabilisation des engagements de retraite n'a été constatée cette année. **11. Provisions réglementées.** Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT (en euros). **1. Créances sur les établissements de crédit et assimilés.** Les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont composées de trois comptes ordinaires en dépôt à vue pour un montant total de 1 493 307,66 euros, ouverts dans les livres d'un établissement de crédit. **2. Opérations avec la clientèle.** Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE pour un montant de 224 405,54 euros. **3. Immobilisations.**

3.1. Immobilisations	Début d'exer.	Acquis., apports	Virement	Fin d'exer.
Autres immob. incorporelles	2 143 027	1 657 409		3 800 437
Concess., brev. et droits sim.	-	1 657 409	1 789 426	3 446 835
Immob. incorporelles en cours	2 143 027	-	(1 789 426)	353 602
TOTAL IMMOB. INC.	2 143 027	1 657 409	-	3 800 437
Mat. de bureau, inf., mobilier	-	77 695	304 522	382 217
Immob. corporelles en cours	309 191	7 607	(304 522)	12 276

TOTAL IMMOB. CORP.	309 191	85 302	-	394 493
TOTAL GENERAL	2 452 218	1 742 711	-	4 194 930

3.2. Amortissements. Dotations et fin d'exercice. Autres immobilisations incorporelles et Total immobilisations incorporelles : 515 428, Matériel de bureau, informatique, mobilier et Immobilisations corporelles : 38 181, Total général : 553 609. Les immobilisations incorporelles qui correspondent à des applications et logiciels sont amorties sur 3 ans. Les immobilisations corporelles sont amorties sur 5 ans pour les serveurs et sur 3 ans pour les ordinateurs. **4. Autres actifs et comptes de régularisation débiteurs.** 4.1. **Autres actifs.** 31/12/2019. Autres actifs, Débiteurs divers : 67 211. **4.2. Comptes de régularisation débiteurs.** 31/12/2019. Autres comptes de régularisation, Charges constatées d'avance : 27 736. **4.3. Etat des autres actifs et comptes de régularisation débiteurs par échéance.** Débiteurs divers, Montant brut et à 1 an au plus : 67 211, Créances clients hors exploitation bancaire, Montant brut et à 1 an au plus : 29 489, Dépôts et cautionnement, Montant brut et à plus d'un an : 26 350, Avances et acompte hors exploitation bancaire, Montant brut et à 1 an au plus : 11 372, Charges constatées d'avance, Montant brut et à 1 an au plus : 27 736. **Au 31/12/2019 - Variation.** Débiteurs divers : 67 211, Créances clients hors exploitation bancaire : 29 489, Dépôts et cautionnement : 26 350, Avances et acompte hors exploitation bancaire : 11 372, Charges constatées d'avance : 27 736. **5. Autres passifs et comptes de régularisation créditeurs.** 5.1. **Autres passifs.** Autres passifs, Crédeurs divers, 31/12/2019 : 1 057 297, 31/12/2018 - pro forma : 1 157 826. **5.2. Etat des autres passifs.** Montant brut et à 1 an au plus. Crédeurs divers : 1 057 297, Fournisseurs et comptes rattachés - Immobilisation : 339 013, Fournisseurs et comptes rattachés - Charges d'exploitation : 203 634, Organismes sociaux : 196 882, Personnel et comptes rattachés : 149 618, Etat et collectivités : 31 844, Factures non parvenues - Charges d'exploitation : 107 852, Factures non parvenues - Immobilisations : 28 454.

	31/12/2019	31/12/2018 - pro forma	Variation
Crédeurs divers	1 057 297	1 157 826	(100 529)
Fournisseurs et cptes rattachés - Immob.	339 013	167 372	171 641
Fourn. et cptes rattachés - Ch. d'expl.	203 634	2 081	201 552
Organismes sociaux	196 882	45 825	151 057
Personnel et comptes rattachés	149 618	-	149 618
Etat et collectivités	31 844	3 955	27 890
Factures non parvenues - Ch. d'expl.	107 852	131 168	(23 316)
Factures non parvenues - Immob.	28 454	807 426	(778 971)

6. Eléments sur les postes des entreprises liées. Les transactions entre les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marchés, et ne sont donc pas détaillées. **7. Capitaux propres et composition du capital social.**

7.1. Capitaux propres. Le capital social de NOWCP se décompose à la clôture de 546 200 actions ordinaires au nominal de 10 euros chacune. Affectation des résultats de l'exercice 2018 : Les comptes de l'exercice 2018 ont fait apparaître un résultat de - 779 396 euros. Selon la décision de l'A.G.O. du 12/03/2019 statuant sur les comptes, cette perte a été affectée comme suit : affectation au report à nouveau pour - 779 396 euros. **7.2. Variation des capitaux propres.**

	31/12/2018 pro forma	Affectation du résul.	Résultat	Variations	31/12/2019
Cap. social ou indiv. (dont versé : 5 462 000)	2 037 000	-	-	3 425 000	5 462 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport... ..	-	-	-	-	3 425 000
Report à nouveau ...	(19 471)	(779 396)	-	-	(798 868)
RESUL. DE L'EXER. (bénéf. ou perte)....	(779 396)	779 396	(3 691 448)	-	(3 691 448)
TOTAL CAP. PROP.	1 238 132	-	(3 691 448)	3 425 000	4 396 684

8. Informations relatives au compte de résultat. **8.1. Résultat.** A fin décembre 2019, le résultat net de NOWCP s'élève à - 3 691 448 euros. Intérêts et charges assimilées, 31/12/2019 : 4 629, 31/12/2018 - pro forma : 559, Commissions (charges), 31/12/2019 : 210, 31/12/2018 - pro forma : 189, Salaires et traitements, 31/12/2019 : 1 239 954, 31/12/2018 - pro forma : 77 067, Salaires et traitements, 31/12/2019 : 1 269 447, 31/12/2018 - pro forma : 77 067, Personnel détaché, 31/12/2019 : (29 493), Charges sociales, 31/12/2019 : 560 635, 31/12/2018 - pro forma : 31 978, URSSAF, 31/12/2019 : 316 159, 31/12/2018 - pro forma : 21 641, Mutuelle et retraite, 31/12/2019 : 153 723, 31/12/2018 - pro forma : 10 337, Autres charges sociale, 31/12/2019 : 90 753, Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, 31/12/2019 : 147 583, 31/12/2018 - pro forma : 6 459, Services extérieurs, 31/12/2019 : 1 179 381, 31/12/2018 - pro forma : 663 144, Etudes et travaux, 31/12/2019 : 547 316, 31/12/2018 - pro forma : 279 280, Honoraire, 31/12/2019 : 270 365, 31/12/2018 - pro forma : 382 568, Location immobilière, 31/12/2019 : 120 108, Sous-traitance, 31/12/2019 : 72 101, 31/12/2018 - pro forma : 780, Autres, 31/12/2019 : 169 491, 31/12/2018 - pro forma : 516, Autres charges diverses d'exploitation, 31/12/2019 : 5 447, 31/12/2018 - pro forma : 1, Dotation aux amortissements, 31/12/2019 : 553 608. Les intérêts et charges assimilées sont composés des intérêts débiteurs associés au compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE pour un montant de 4 629 euros. **8.2. Résultat exceptionnel.** Néant. **9. Informations complémentaires.** **9.1. Impôts sur les bénéfices.** Le solde de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0 euro. Depuis l'exercice 2019, NOWCP ne fait plus partie du groupe d'intégration fiscale dont ORANGE SA est la société tête de groupe. La charge d'impôt est calculée sur son résultat fiscal propre. Les déficits reportables à la clôture s'élèvent à 4 484 878,04 euros. **10. Société mère, filiales et participations.** **10.1. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.** Les comptes de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés élaborés par ORANGE SA : Siège social : 78, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS, Forme : SA, Capital : 10 640 226 396. **10.2. Filiales et des participations.** Néant. **11. Engagements hors-bilan.** Néant. **12. Informations sur le personnel.** L'effectif moyen pour 2019 s'élève à 10,4 et s'élevait à 0,6 en 2018. La rémunération allouée aux membres du Comité de direction au titre de l'exercice à raison de leur fonction s'élève à 595 650 euros nets de toutes cotisations ou retenues. Le Comité de direction est composé au 31/12/2019 de 6 membres. **13. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 33 600 euros TTC dont 22 800 euros TTC pour la certification des comptes et à 10 800 euros TTC pour les autres services.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, ainsi que du rapport général du

Commissaire aux comptes, décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de 3 691 448 euros au compte de report à nouveau. Compte tenu de cette affectation, le solde : du report à nouveau serait porté de (798 868) à (4 490 316) euros ; les capitaux propres de la Société seraient de 4 396 684 euros. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOWCP S.A. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.1 de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du principe de continuité d'exploitation. Afin d'assurer le succès du déploiement de sa plateforme de négociation notamment dans le contexte de la crise du COVID 19 et d'un démarrage de l'activité sur les premiers mois de 2020 plus lent que prévu initialement, NOWCP prévoit d'avoir un besoin de financements complémentaires sur les années 2020 et 2021. Dans ce contexte, NOWCP prévoit de faire appel à ses actionnaires afin d'obtenir ces financements complémentaires sous forme d'augmentations de capital et d'avances en comptes courants. Dans ce cadre, les comptes de NOWCP sont établis sur le principe de continuité d'exploitation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.3 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de présentation. Depuis l'obtention définitive de son agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution après avis de l'Autorité des Marchés Financiers, NOWCP présente ses comptes selon les normes comptables pour les entreprises du secteur bancaire (plan comptable des établissements de crédit). Au cas particulier, NOWCP a uniquement changé de méthode de présentation. Les règles et méthodes comptables appliquées en 2019 aux opérations traitées par NOWCP restent identiques aux règles et méthodes comptables du Plan Comptable Général appliquées à l'exercice 2018. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 15/05/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments

qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 15 mai 2020, KPMG AUDIT, Département de KPMG S.A. : Hubert de Vaumas, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.